Nations Unies S/2018/439

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2018
Français
Original : arabe

Lettre datée du 9 mai 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris à la suite de la déclaration que le Représentant permanent de la Somalie a prononcée au Conseil de sécurité à la séance du 27 mars 2018, consacrée à la situation en Somalie (S/PV.8215), au cours de laquelle il a évoqué l'accord signé avec les autorités du Somaliland. Cette déclaration va à l'encontre des relations établies de longue date entre les Émirats arabes unis et la Somalie.

Je voudrais souligner à cet égard que les Émirats arabes unis sont résolument attachés au maintien de l'unité et de la stabilité de la Somalie à laquelle ils fournissent un soutien dans tous les domaines, notamment militaire et de la sécurité, y compris la formation de la garde côtière du Puntland et l'appui à l'action menée pour combattre la piraterie et le terrorisme.

Je tiens également à souligner que les Émirats arabes unis respectent la souveraineté de la Somalie ainsi que sa Constitution et ses lois. Par conséquent, tous les accords qui ont été signés par les Émirats arabes unis avec les régions somaliennes l'ont été dans le cadre des pouvoirs conférés aux présidents de ces régions. Il incombe donc aux autorités fédérales d'établir des contacts avec leurs homologues dans les régions pour clarifier la nature de ces accords et prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Lana Zaki **Nusseibeh**
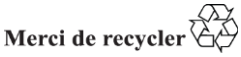
18-07537 (F) 140518 140518